

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ANESM  
Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements  
et services sociaux et médico-sociaux

#### **Décision n° DS2016-24 du 5 juillet 2016 portant délégation de signature**

NOR : AFSX1630558S

Le directeur de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux,

Vu l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles;

Vu le décret du 26 avril 2007 portant nomination du directeur de l'ANESM;

Vu l'article 23 de la convention constitutive de l'ANESM;

Vu le contrat initial de l'intéressée et les avenants le modifiant,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation permanente est donnée, en cas d'empêchement du directeur, à Mme Magali FLECHEUX, responsable des affaires juridiques et des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'ANESM, les bordereaux journaux des mandats de paie ainsi que les mandats de paie (salaires bruts et charges afférentes comprises).

#### Article 2

Délégation permanente est donnée, en cas d'empêchement du directeur, à Mme Magali FLECHEUX, responsable des affaires juridiques et des ressources humaines, à l'effet de signer au nom du directeur de l'ANESM toutes décisions administratives relatives aux déplacements.

#### Article 3

La présente décision prend effet le 15 août 2016 et sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 5 juillet 2016.

*Le directeur,*  
D. CHARLANNE